

Atelier 4

Projets de territoires ruraux et PDE

Les "territoires de projets" sont invités à réaliser des "projets de territoires". Ceux-ci sont éligibles aux contrats de Plan Etat-Régions. Quand bien même les dispositions relatives à la réforme de l'intercommunalité ne mentionnent pas explicitement l'énergie au titre des compétences des communautés de communes, le Schéma de services collectifs de l'énergie invite les différents niveaux territoriaux à agir pour améliorer l'efficacité énergétique et promouvoir les énergies renouvelables et décentralisées. L'énergie a donc une place potentielle – et parfois réelle - dans les projets de territoires ruraux, en particulier sous la forme de la production décentralisée d'énergie.

C'est pourquoi l'objectif de cet atelier est de discuter de :

- la place de l'énergie dans un projet de territoire rural
- l'intérêt de considérer la production décentralisée d'énergie comme une composante structurante de l'aménagement du territoire et du développement local
- des premiers exemples d'intégration de cette dimension dans un projet de territoire.

Atelier 4

Projets de territoires ruraux et PDE

Philippe MOUTET, Fédérations des parcs Naturels Régionaux de France

L'énergie, un outil d'aménagement et de développement au sein des Parcs naturels régionaux

Les Parcs naturels régionaux de France regroupent près de trois millions d'habitants répartis dans 3400 communes. Ces données impliquent bien sûr une place importante de l'énergie dans la vie des Parcs. À la fois consommateurs et producteurs d'énergie, les Parcs naturels régionaux travaillent depuis près de 30 ans en faveur d'un développement durable de territoires ruraux à forte valeur patrimoniale.

Les Parcs ont donc engagé progressivement une politique d'intégration de l'énergie dans les enjeux du territoire. Cette volonté s'est retrouvée dans les chartes de Parc où l'énergie devient un enjeu affiché. Depuis deux ans, l'énergie a trouvé sa place dans la politique stratégique du réseau des Parcs avec la mise en place d'une mission nationale énergie et développement.

La production d'énergie et sa gestion, les politiques de maîtrise des dépenses énergétiques et la gestion de l'implantation d'énergies renouvelables sont donc bien des priorités pour les Parcs. Du Parc du Pilat en passant par le Luberon ou le Vercors, nous pourrions découvrir, à travers des expériences locales, la concrétisation de ces enjeux.

Déroulé

Contexte

1 Historique

2 Le cadre réglementaire et partenarial

I/ L'intégration de l'énergie dans les missions des Parcs

1 La charte, un document-clef de programmation

2 La traduction de l'énergie dans les thématiques Parcs

3 L'affirmation dans les textes et dans l'animation

II/ Les thématiques réseaux et leur traduction

1 Le diagnostic énergétique territorial

2 Le développement du bois énergie et de l'éolien

3/ La sensibilisation des élus et la mobilisation de tous les acteurs du territoire

Conclusion

1 Les ambitions d'ici 2006

2 Les attentes des Parcs

Pour en savoir plus

Philippe MOUTET, FNPR

Tel : 01 44 90 86 20

e-mail : pmoutet@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Atelier 4

Projets de territoires ruraux et PDE

Yvon ABIVEN, Ville de Saint-Thégonnec

Une démarche citoyenne à l'occasion d'un projet éolien

Présentation du territoire et des conditions de la naissance du projet

Les communes de Saint Thégonnec et Pleyber Christ dans le Pays de Morlaix

L'activité économique actuelle de ces communes et la volonté des hommes de vivre au pays

La forte tradition de coopération du monde agricole breton

Présentation du projet

1. Un projet novateur
2. La concertation avec la population locale
3. Le soutien des élus locaux
4. La commission des sites

Energie éolienne et développement local

1. Favoriser les projets éoliens portés par des investisseurs locaux
2. Soutenir des projets de taille humaine

Quel soutien de la part des élus locaux ?

1. Les collectivités locales peuvent-elles participer directement aux projets ?
2. Le soutien des élus pour impliquer la population dans le projet
3. Le soutien des élus pour le défendre auprès de l'administration

Conclusion

Concevoir une économie de proximité face au gigantisme et à la production centralisée.

Pour en savoir plus

Yvon ABIVEN, Ville de Saint-Thégonnec

Tel : 02 98 79 61 06

e-mail : mairie.saint-thegonnec@wanadoo.fr

Atelier 4

Projets de territoires ruraux et PDE

BRUNO MARTIN, ville d'Hauteville

Sur HAUTEVILLE-LOMPNES : une réalisation innovante :

Un réseau de chaleur alimente par une chaufferie bois

et une cogénération gaz

Fiche d'identité

HAUTEVILLE-LOMPNES :

Station climatique classée

Altitude de 850 m

Haut-Bugey – AIN

3795 Habitants

5500 Hectares dont 2200 Hectares de forêt

Pôle hospitalier complet de 1400 lits

Tourisme – Artisanat

Historique du projet

La Municipalité d'Hauteville-Lompnes a lancé dès la fin de l'année 1995, une étude de faisabilité pour un projet de réseau de chaleur alimenté par une chaufferie « bois ». En janvier 1997, cette étude conclut à la possibilité technique et économique d'un tel projet en considérant les clients potentiels et la ressource en bois disponible dans un rayon de 20 km autour d'Hauteville-Lompnes.

Mais, en 1997, G.D.F. décide de desservir le plateau en gaz naturel. Rapidement, G.D.F. et la commune allient leurs efforts et projettent un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie « bois » et une cogénération gaz. Une nouvelle étude de faisabilité démarre et s'avère concluante.

En automne 1998, le Conseil Municipal décide la réalisation du réseau de chaleur et la structure juridique qui le gèrera. Ainsi, naît la Régie Municipale des Energies.

En 1999, les 4 km du réseau de chaleur ont été posés.

En 2000, la construction de la chaufferie et les installations techniques se réaliseront pour une mise en route dès le début de l'hiver.

Le réseau de chaleur et la chaufferie

Le réseau

D'une longueur de 4 km, il distribuera de l'eau chaude (105 ° C au départ, 70 ° C au retour) aux sous-stations qui constituent la liaison entre le réseau de chaleur et le système de chauffage des bâtiments raccordés.

21 bâtiments seront concernés par cette distribution :

- 8 établissements hospitaliers,
- 3 bâtiments communaux, (Mairie, Cinéma, Centre d'Action Sociale)
- 1 collège et une école primaire
- 2 ensembles de l'O.P.A.C. (Logements sociaux)
- 1 immeuble résidentiel
- 1 hôtel restaurant
- 1 gîte rural
- 1 institut de formation de soins infirmiers
- 1 complexe sportif et une piscine

La Chaufferie

La chaufferie, d'une puissance totale de 6,8 MW se composera d'une chaudière bois, d'une chaudière de secours (gaz ou fuel) et d'un moteur à gaz fonctionnant en cogénération.

Ce moteur à gaz produira de l'électricité de novembre à fin mars. Les rejets thermiques que son fonctionnement génère, seront récupérés et chaufferont l'eau du réseau. Ainsi, grâce à cette technique, les rendements sont de l'ordre de 70 à 80 %.

Quelques chiffres vont permettre de situer cette installation :

- Puissance thermique du moteur à gaz : 1,5 MW
- Puissance chaudière bois : 3,2 MW
- Puissance chaudière appoint/secours : 2,1 MW
- Energie fournie en sous-stations : 13 500 MWh
- Energie sortie chaufferie centrale : 14 500 MWh
- Consommations de bois : 5 400 T
- Consommations de gaz naturel : 13 000 MWh PCS

Pour quels objectifs ?

A travers une telle réalisation, deux types d'objectifs sont recherchés :

Des objectifs socio économiques

Contrairement à la situation actuelle où les sommes dépensées pour le poste énergie des bâtiments quittent le plateau, l'achat de déchets de bois à des entreprises locales permettra d'injecter sur place une masse financière importante qui apportera un soutien à l'économie locale.

Avec la fourniture d'une chaleur à un prix compétitif, les utilisateurs réaliseront des économies sur le poste chauffage (20 % en moyenne). De plus, les utilisateurs seront à l'abri des fluctuations erratiques des prix du pétrole.

La réalisation de la chaufferie et du réseau de chaleur générera une activité supplémentaire pendant la période des travaux ayant des répercussions positives sur les entreprises locales. Le fonctionnement du réseau va également créer des emplois pour l'approvisionnement en bois et la conduite des installations.

C'est aussi la possibilité de montrer une réalisation unique et innovante.

Des objectifs environnementaux

La récupération des déchets de bois produits par les scieries ainsi que l'utilisation d'une matière première locale, abondante et renouvelable représentent des objectifs majeurs.

A l'heure actuelle, les 21 chaufferies, d'une vétusté certaine, ne permettent ni des économies d'énergie, ni un contrôle pointu de leurs rejets. A l'inverse, la chaufferie qui remplacera ce parc de chaudières obsolètes, sera gérée de façon optimale avec des rejets faibles et contrôlés.

A plus long terme, afin de pallier au manque d'entretien de l'espace qui peu à peu ferme les paysages, des actions spécifiques pourront être mises en place dans le but de maintenir un environnement rural ouvert et accueillant.

Pour répondre à ces objectifs, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes a décidé de gérer cette installation en régie dotée de la seule autonomie financière. Baptisée Régie des Energies avec un directeur et un Conseil d'Exploitation de 9 membres, elle est placée sous l'autorité du Conseil Municipal et du Maire.

Budget prévisionnel

(Valeur 1998 en H.T.)

Chaufferie :

Cogénération

Chaudière bois

Chaudière appoint/secours

Electricité chaufferie

11 280 KF

Génie civil

Acoustique local MAG

VRD abords

Réseau de chaleur :

10 700 KF

Sous-stations :

1 620 KF

Raccordement EDF

Honoraires divers

1 400 KF

Aléas chantier

TOTAL

25 000 KF

Les partenaires qui subventionnent le projet sont :

La Région Rhône-Alpes :	5 280 KF
A.D.E.M.E. :	5 080 KF
Fonds Européens :	2 533 KF
Conseil Général de l'Ain :	844 KF

Pour en savoir plus

Bruno Martin, ville d'Hauteville

Tel : 04 74 40 41 81

e-mail : mairie.hauteville.01@wanadoo.fr